

COMPTE RENDU Réunion du Conseil municipal Lundi 07 juin 2021

Conseillers en exercice : 19 présents : 18 voitants : 19 Date de convocation : 03/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le **Lundi 07 juin à 18h00**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est exceptionnellement réuni à la Salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cyril VIDOT, Maire.

Étaient présents : M. Cyril VIDOT, Mme Roseline HANCE-SEICA, M. Denis COTTENY, Mme Annie SCHMITT, Mme Chantal ANTOINE, M. Gérald AUZEINE, M. Daniel ROGUE, Mme Dominique PERINEL-ROUSSEL, Mme Danielle LEBLANC, M. Benjamin HOFFMANN, M. Jean-Luc LAFROGNE, Mme Chantal BOILEAU-HANCE, , Mme Juliette VIDOT, M. José FERNANDES, M. Patrice VAIVRE, Mme Carmen LOISEAUX, M. Valentin FIORINI, M. Xavier MARQUELET formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme Isabelle CARRET-GILLET par Mme Dominique PERINEL-ROUSSEL

Absents excusés :

Mme Juliette VIDOT a été désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 10 mai 2021

Le compte rendu du conseil municipal en date du 10 mai 2021 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Délibération n°45/2021 – Travaux de réfection de la Route d'Harréville

Le bureau d'études EURO INFRA a été mandaté aux fins de réaliser les études de conception ainsi que le suivi des travaux de réfection de la Route d'Harréville, en qualité de maître d'œuvre.

Dans sa délibération n° 39-2021 du 10 mai 2021, le conseil municipal approuvait le plan de financement prévisionnel et donnait son accord quant au principe des travaux de réfection.

Monsieur le Maire proposait que le conseil soit consulté a posteriori pour autoriser les travaux, après présentation du projet définitif.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du projet qui lui a été faite par le bureau d'étude lors de la séance du conseil municipal,
- **AUTORISE** le lancement du marché public,
- **RAPPELLE** que Monsieur le Maire est titulaire d'une délégation pour prendre toute décision en vue de la passation des marchés publics.

Questions diverses

Néant

Informations

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance du conseil municipal close à 19h00.